

Maîtrise du français : Milquet à l'offensive

Elle veut aussi faire bouger les parents ne parlant pas notre langue

L'absence de maîtrise du français provoque régulièrement l'échec d'élèves qui ont pourtant les capacités intellectuelles suffisantes pour réussir leur parcours scolaire. La ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet, veut s'attaquer au problème dès les maternelles. Ses solutions concernent les élèves... mais elle n'oublie pas leurs parents.

Dix-sept pour cent des élèves flamands fréquentant l'école secondaire pratiqueraient une autre langue à domicile. Et du côté francophone ? La ministre n'a pas pu satisfaire la curiosité du député Jean-Luc Crucke (MR), car les statistiques manquent chez nous, « mais la proportion devrait être plus importante », a-t-elle concédé. « Rien qu'à Bruxelles, vu le nombre d'écoles de la Communauté française et la sociologie – plus d'un

**Obliger
les enfants
à fréquenter
l'école maternelle**

jeune sur deux de moins de 25 ans est d'origine étrangère – la proportion serait d'environ 20 % »

Avoir des parents qui ne parlent pas le français n'est pas la seule raison de cette maîtrise insuffisante de la langue de l'enseigne-

ment, mais cela n'aide pas et M^{me} Milquet en est bien consciente. C'est la raison pour laquelle elle veut intervenir très tôt.

PLUS D'ENSEIGNANTS

« C'est en fréquentant encore davantage l'école maternelle que les enfants d'origine étrangère pourront apprendre la langue », explique la ministre (ce qui ramène sur la table le débat de l'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire, lire ci-contre, Ndlr). « Pour cela, il faudra prévoir, pour ces 3 années, beaucoup plus de personnes (d'enseignants, Ndlr), peut-être même en dehors du cadre, maîtrisant le français langue étrangère. »

La ministre rappelle que la réforme des titres et fonctions qui entrera en vigueur en septembre 2016 prévoit un nouveau titre de professeur de langue française langue étrangère (FLE). « Parallèlement, nous allons intégrer, à l'instar de ce qui se fait dans certains pays scandinaves, un référentiel du FLE et des programmes de formation pour pouvoir appréhender cette problématique de manière optimale pour l'enfant », reprend la ministre... qui va plus loin,

PARCOURS D'INTÉGRATION

« Dans le cadre des parcours obligatoires d'intégration que nous mettons en place dans les deux Régions (ce qui devrait devenir une réalité en 2016 à Bruxelles, et aussi dès cet été en Wallonie, Ndlr), je

prendrai contact avec les deux ministres régionaux – j'en ai déjà parlé au niveau bruxellois – pour qu'une des conditions soit, dans un cadre juridique acceptable, d'obliger les enfants à fréquenter l'école maternelle et s'assurer qu'ils y apprennent la langue. Je demanderai une analyse juridique à ce propos vu qu'il ne s'agit pas de l'enseignement obligatoire. »

Ça, c'est pour les enfants. Et pour leurs parents ? La ministre aimerait renforcer le travail de l'éducation permanente vis-à-vis des adultes, pour que ces parents puissent suivre l'apprentissage de leurs enfants. « Il faut adapter l'offre d'enseignement à l'élève,

mais faire également un gros travail sur la manière dont les parents suivent leur enfant et maîtrisent eux-mêmes la langue. Il ne me semble pas absurde qu'au moins un des parents primo-arrivants dont les enfants vont à l'école apprenne la langue. J'espère que cela se fera via le parcours d'intégration », estime encore la ministre qui fait, au passage, la promotion d'une « magnifique brochure – Enseigner aux élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement – réalisée par des inspecteurs et des conseillers pédagogiques. J'ai demandé que cette brochure soit numérisée afin qu'à la prochaine rentrée, les outils destinés aux enseignants soient renforcés. » ●

DIDIER SWYSEN

Milquet a sa petite idée...

Obliger les parents à inscrire l'enfant en maternelle

Faut-il revoir l'âge légal de l'obligation scolaire pour l'abaisser à 3 ou à 5 ans ? C'est le monstre du Loch Ness de l'enseignement. Une question souvent ramenée sur la table par les partis francophones. L'enseignement a beau être communautarisé, l'obligation scolaire dépend d'une loi... fédérale, la loi du 29 juin 1983 qui fixe le début, la fin, la durée et l'étendue de l'obligation.

A priori, revoir la loi semble superflu, compte tenu du fait que 98 % des enfants de 5 ans se retrouvent déjà dans l'enseignement maternel, selon les statistiques... Sauf qu'une inscription ne signifie pas que ces enfants fréquentent l'école assidûment et que la minorité d'élèves qui ne la fréquentent pas avant 6 ans est largement concernée par cette problématique.

En Flandre, comme l'a rappelé récemment la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (qui est favorable à la mesure), l'Open VLD, Groen et la N-VA sont pour l'avancement

de l'âge légal à 5 ans. Le sp.a n'en fait pas une priorité... mais le CD&V n'en veut pas.

Du côté francophone, tous les partis sont favorables à l'avancement à 5 ans, certains partis descendent même à 3 ans.

Il y a quelques mois, une proposition de résolution relative à l'obligation scolaire a été déposée au parlement francophone par des élus de différents partis. Elle demandait au gouvernement d'inciter le gouvernement fédéral à modifier l'obligation scolaire à 5 ans, mais aussi d'examiner la possibilité d'instaurer lui-même une obligation de fréquentation minimale en maternelle comme condition à l'inscription en primaire.

La ministre de l'Éducation y songe et espère pouvoir déposer prochainement un décret en ce sens... en s'inspirant peut-être de la Flandre qui, depuis 2008, conditionne l'inscription en primaire à la fréquentation de la 3^e maternelle, avec une présence minimale (220 jours). ●

D.SW.